CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E21738** **VALABLE JUSQU'AU** **02/04/2027**

ÉDITÉ LE 12/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/1996

Raison sociale : ACGP CACI TOITURES ET TERRASSES

Forme juridique : SAS

Capital : 100 200

16 RUE DE SASSENAGE
38600 FONTAINE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE (38) 403316102

Siret : 403 316 102 00058

Code NACE : 4399A

Numéro caisse de congés payés : 8103140

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020-100547

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020-100547

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Téléphone : 04 76 53 26 29 **Fax :** 04 76 53 26 49

Portable : 0658945134

Responsabilité légale :
3C SYNERGIE (882 638 836) / CACI CALOGERO DIRECTEUR GÉNÉRAL / CACI GINO DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : www.acgpcaci.fr

E-mail : contact@acgpcaci.fr

Effectif moyen : 49 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 9 600 000 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3211	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante)	14	03/02/2023
3241	Étanchéité liquide (s.e.l.) (Technicité courante)		13/03/2024
3271	Tôle d'acier nervurée (tan) avec étanchéité en membrane en feuilles (Technicité courante)		13/03/2024
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante)	14	03/02/2023
4412	Métallerie (Technicité confirmée)		03/02/2026
	Nombre total de qualifications : 5		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

12/02/2026 16:26

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E21738** **VALABLE JUSQU'AU** **02/04/2027**

ÉDITÉ LE **12/02/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/1996
Forme juridique : SAS
Capital : 100 200

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE (38) 403316102

Siret : **403 316 102 00058**
Code NACE : 4399A
Numéro caisse de congés payés : 8103140
Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020-100547
Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020-100547

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : **ACGP CACI TOITURES ET TERRASSES**

16 RUE DE SASSENAGE
38600 FONTAINE

Téléphone : 04 76 53 26 29 **Fax :** 04 76 53 26 49
Portable : 0658945134

Site Internet : www.acgpcaci.fr
E-mail : contact@acgpcaci.fr

Responsabilité légale :
3C SYNERGIE (882 638 836) / CACI CALOGERO DIRECTEUR GÉNÉRAL / CACI GINO DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 49 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3211	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante) Mention RGE	03/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

12/02/2026 16:26

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.